

IV.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N°2002-11 du 21 Juin 2002.

Portant autorisation de ratification de l'accord de crédit n°3598-BEN signé le 15 février 2002 entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement dans le cadre du financement du projet d'appui à la réforme de la filière coton.

L'ASSEMBLEE NATIONALE a délibéré et adopté,

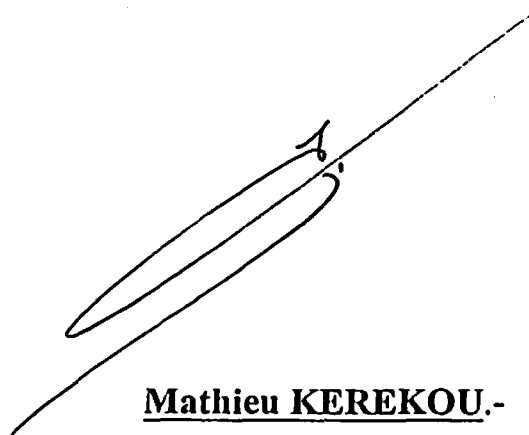
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification, par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement de l'accord de crédit N° 3598-BEN d'un montant de quatorze millions cent mille (14. 100 000) DTS soit douze milliards neuf cent soixante millions (12. 960. 000. 000) de francs CFA signé le 15 février 2002 entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement dans le cadre du financement du projet d'appui à la réforme de la filière coton.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Cotonou, le 21 Juin 2002.

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre d'Etat chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, de la Prospective
et du Développement,



Bruno AMOUSSOU

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,

Le Ministre de l'Agriculture, de
l'Elevage et de la Pêche,



Grégoire LAOUROU.-



Théophile NATA.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MCCAG-PD 4 MAEP
4 MFE AUTRES MINISTERES 18 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-
DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCOMB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3
UAC- ENAM – FADESP 3 UNIPAR – FDSP 2 JO 1.